

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE BIMBO DAY CARE INC.	Numéro de permis 910030	Date d'inspection Le 21 septembre 2020	
Nom de l'établissement Halte scolaire Bimbo		Numéro de téléphone (506) 548-8069	
Adresse 1300 rue St-Joseph Bathurst NB E2A 3R5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	02 oct. 2020	
Commentaires : - On doit retrouver au dossier de chaque enfants l'information complète de 2 personnes à contacter en cas d'urgence. C'est 2 personnes doivent être 2 personnes autres que les parents ou tuteur.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : f) les noms et numéros de téléphone des membres du conseil d'administration, s'il y a lieu.	25(f)	02 oct. 2020	
Commentaires : On doit retrouver l'information des membres du conseil d'administration sur le babillard			
Commentaires généraux			
ratio ok lors de mon inspection			
-Le dossier de chaque enfant doit être complet.			
En temps de pandémie, la halte est tenu de suivre les normes de la santé publique emis pour les garderie éducative du NB.			

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 septembre 2020

Date

original signé par
Chanie Roy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 septembre 2020

Date